

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 20 décembre 2021 portant ouverture du concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires à la session 2022

NOR : AGRE2136400A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 20 décembre 2021, la voie A du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite A ENV, est ouverte pour la session 2022 pour l'admission d'étudiants en deuxième année.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 11 janvier 2022 à 17 heures.

Les épreuves d'admissibilité de la voie A ENV auront lieu les 26, 27, 28 et 29 avril 2022.

Les épreuves d'admission se dérouleront du 16 juin au 8 juillet 2022.

Le candidat ou la candidate finalisera le classement de ses vœux avant le 22 juillet 2022, à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 10 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres voies prévues par le présent arrêté, à l'exception de celles prévues aux articles 5 et 6.

En cas de places disponibles en deuxième année d'école nationale vétérinaire du fait de la non-validation de la première année de certains candidats rentrés en 2021 par la voie post-bac du concours, les places disponibles peuvent être reportées pour procéder à l'appel de candidats supplémentaires sur la voie A du concours.

La voie A TB du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite A TB ENV, est ouverte pour la session 2022 pour l'admission d'étudiants en deuxième année.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 11 janvier 2022 à 17 heures.

Les épreuves d'admissibilité de la voie A TB ENV auront lieu les 9, 10 et 11 mai 2022.

Les épreuves d'admission se dérouleront du 7 au 15 juin 2022.

Le candidat ou la candidate finalisera le classement de ses vœux avant le 25 juin 2022 à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 50 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres voies prévues par le présent arrêté, à l'exception de celles prévues aux articles 5 et 6.

La voie B du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite B ENV, est ouverte pour la session 2022 pour l'admission d'étudiants en deuxième année.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 11 janvier 2022 à 17 heures.

Les épreuves d'admissibilité de la voie B ENV auront lieu le 28 avril 2022.

Les épreuves d'admission se dérouleront du 7 au 11 juin 2022.

Le candidat ou la candidate finalisera le classement de ses vœux avant le 25 juin 2022, à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 30 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres places prévues par le présent arrêté, à l'exception de celles prévues aux articles 5 et 6.

La voie C du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite C ENV, est ouverte pour la session 2022 pour l'admission d'étudiants en deuxième année.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 11 janvier 2022 à 17 heures.

Les épreuves d'admissibilité de la voie C ENV auront lieu les 10 et 11 mai 2022.

Les épreuves d'admission se dérouleront du 13 au 18 juin 2022.

Le candidat ou la candidate finalisera le classement de ses vœux avant le 25 juin 2022, à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 30 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres voies prévues par le présent arrêté, à l'exception de celles prévues aux articles 5 et 6.

La voie D du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite D ENV, est ouverte pour la session 2022 pour l'admission d'étudiants en deuxième année.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 1^{er} avril 2022, à minuit (23 h 59).

L'épreuve d'entretien de la voie D ENV se déroulera le 24 mai 2022.

Le nombre de places offertes par cette voie est fixé à 5. Les candidats reçus seront affectés dans l'école vétérinaire correspondant le mieux à leur projet professionnel.

La voie E du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, dite E ENS ENV, est ouverte pour la session 2022 pour l'admission d'étudiants en deuxième année.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 1^{er} mars 2022 à minuit (23 h 59).

L'épreuve d'entretien de la voie E ENS ENV se déroulera le 8 avril 2022.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe.

La voie post-bac du concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires est ouverte pour la session 2022 pour l'admission d'étudiants en première année.

Le calendrier des inscriptions est celui de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur. Les épreuves d'admission se dérouleront du 25 avril au 2 mai 2022.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe.

ANNEXE

NOMBRE DE PLACES OFFERTES AU CONCOURS COMMUN D'ACCÈS DANS LES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

	Voie A	Voie A TB	Voie B	Voie C	Voie D	Voie E	Voie post-bac
École nationale vétérinaire d'Alfort	76	2	17	30	1	3	40
École nationale vétérinaire de Toulouse	80	3	15	26	2	/	40
École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (Oniris) (cursus vétérinaire)	81	3	21	19	1	/	40
Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup) (cursus vétérinaire)	86	3	15	20	1	3	40
Total	323	11	68	95	5	6	160